



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E106240

VALABLE JUSQU'AU 30/06/2027

ÉDITÉ LE

10/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2006

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 26/03/2024
150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BREST CEDEX 2 487 698 458 RCS

Siret : 487 698 458 00022

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5040311

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000021761645204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000021761645204

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/06/2026

Raison sociale : LUCIEN LE VEN

22 ROUTE DE POUILL ROUDOUZ
ZA DE KERGOUESNOU
29260 KERNILIS

Téléphone : 02 98 25 53 18

Fax :

Portable : 0664486450

Site Internet : <http://www.sarl-levenlucien.fr>

E-mail : contact@sarl-levenlucien.fr

Responsabilité légale :
LE VEN ALAIN GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/06/2026
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/06/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/06/2026
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	11/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	18/04/2024
o Ventilation mécanique	17/03/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.